



Hier, le ministre délégué à la présidence chargé de la Défense, Joseph Beti Assomo, était devant les membres de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Les parlementaires ont discuté des armes légères et de petit calibre hier à l'Assemblée nationale. En effet, dans le cadre de ses travaux, la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale a examiné le projet de loi autorisant le président de la République à ratifier l'Accord de coopération entre le Cameroun et la République fédérale du Nigéria sur la non-prolifération des armes légères et de petit calibre.

Signé le 06 février 2018 à Abuja, ce texte a été défendu par Joseph Beti Assomo, le ministre délégué à la présidence chargé de la Défense (Mindef).

Au sortir des travaux, le Mindef a expliqué qu'il s'agit de combattre la prolifération de ces armes, vecteurs de criminalité, de banditisme et de terrorisme dans les deux pays. « Ces armes font l'objet d'un commerce souterrain, clandestin et dangereux parce qu'elles servent à tuer soit les hommes, soit les animaux, avec tous les dégâts dans nos parcs de faune à travers le pays », va-t-il ajouter.

En cas de validation par les parlementaires, ce texte devrait constituer un outil juridique visant à produire des effets entre le Cameroun et le Nigéria. Il fera ensuite l'objet d'une adoption en

séance plénière par l'ensemble des députés.

Devant la Commission des Affaires étrangères, le Mindef était assisté du ministre des Relations extérieures, Lejeune Mbella Mbella. Le vice-Premier ministre, ministre délégué à la présidence chargé des Relations avec les Assemblées était représenté par le ministre Jules Doret Ndong.

**Cameroon Tribune**

---